

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} MARS 2022 A 19H30

Convocation du 23 Février 2022.

Le 1^{er} Mars 2022 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Karine TAKES, Maire.

Présents : MM. Karine TAKES, Maire ; Frédéric JAVELAS, Frédérique CHAMP, Nadège BESSON, Rémi LE CORRE, Adjointes ; Jessica FERREYRE, Lydie DEPUYDT, Christelle BUSSET, Elodie GIRAIN, Laurence BRANCHER, Conseillères municipales ; Joseph OJEIL, Jean-Marie GERARD, Frédéric CAENEVEY, Dominique BOIS, Conseillers municipaux.

Absents : MM. Sandrine DORNE (pouvoir à Mme Karine TAKES) ; Eric SEIGNOBOS (pouvoir à M. Joseph OJEIL) ; Jean-Marc BRESSON (pouvoir à Rémi LE CORRE) ; Françoise FEROUSSIER (pouvoir à Nadège BESSON) ; Bastien GAUDEVIN (pouvoir à Laurence BRANCHER).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CHAMP.

Sur proposition de Mme le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Décembre 2021 est entériné à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire en introduction exprime toute la solidarité du Conseil Municipal avec le peuple d'Ukraine qui subit depuis quelques jours une guerre terrible.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur Frédéric JAVELAS indique que le compte de gestion 2021 établi par le comptable public est en concordance avec le compte administratif du Maire.

Le conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 celles relatives à la journée complémentaire, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public de la commune n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal pour 2021.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances, délibère sur le compte administratif 2021, dressé par Mme Karine TAKES, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

▪ Fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	2 038 147.38
- Dépenses de l'exercice :	1 564 312.58
- Excédent reporté :	1 317 248.86
- Résultat de clôture :	1 791 083.66

▪ <u>Investissement :</u>	
- Recettes de l'exercice :	186 898.24
- Dépenses de l'exercice :	755 172.37
- Excédent reporté :	253 497
- Résultat de clôture :	- 314 777.13

Après la prise en compte des restes à réaliser (452 000 en dépenses), le besoin total de financement est de 766 777.13 euros.

Monsieur Frédéric JAVELAS fait une présentation brève et synthétique de la gestion 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel que présenté.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil municipal, considérant le résultat de l'exercice 2021 du budget principal d'un montant de 1 791 083.66 € ; après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 766 777.13 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (recette d'investissement) et la somme de 1 024 306.53 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement).

4. MODIFICATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : APPROBATION PROJET, DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'extension 2022 du système de vidéoprotection de la commune qui consiste à installer 7 nouvelles caméras complétant le dispositif actuel à 31 caméras au total.

Elle rappelle les finalités de ce projet : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, incivilités, vandalisme, prévention du trafic de stupéfiants, constatation des infractions aux règles de circulation.

Le devis pour le déploiement des caméras s'élève à 69 798,30 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :

- déploiement caméras : 69 798.30 euros HT

Recettes :

- DETR Etat 40 % 27 919.32 euros
 - Conseil Régional 30 % 20 939.49 euros
 - Fonds propres collectivité 20 939.49 euros

Total	69 798.30 euros
-------	-----------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention :

- **APPROUVE** le projet présenté pour l'extension du système de vidéoprotection de la commune dans son intégralité.

- **ARRETE** les modalités de financement telles que présentées par Mme le Maire.
- **DIT** que ce projet sera inscrit au budget 2022 section investissement.
- **SOLLICITE** les aides publiques : Etat dotation de solidarité rurale Région Subvention.

5. RECONSTRUCTION DE 2 COURTS DE TENNIS : APPROBATION PROJET, DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de reconstruction de courts de tennis. Suite à la fusion à l'été 2020 des clubs de Beauchastel et la Voulte s/Rhône, une nouvelle dynamique s'est enclenchée et un plan d'action pluriannuel a été construit par le club de tennis. Le nombre d'adhérents est à la hausse et les infrastructures actuelles ne suffisent pas pour les compétitions par équipes notamment. Les 2 courts concernés sont inutilisables depuis quelques années et doivent être reconstruits. Le projet est estimé à 113 910 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :

- rénovation deux courts de tennis en enrobé résine : 113 910 euros HT.

Recettes :

- DETR Etat 30 %	34 173 euros
- Conseil Régional 20 %	22 782 euros
- Département Ardèche	22 782 euros
- Fédération Française de Tennis	6 000 euros
- Club de Tennis	6 000 euros
- Fonds propres collectivité	22 173 euros

Total	113 910 euros
-------	---------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour ; 1 voix contre ; 3 abstentions :

- **APPROUVE** le projet présenté pour la rénovation de deux courts de tennis dans son intégralité.
- **ARRETE** les modalités de financement telles que présentées par Mme le Maire.
- **DIT** que ce projet sera inscrit au budget 2022 section investissement.
- **SOLLICITE** les aides publiques : Etat dotation de solidarité rurale Région Subvention ; Département Ardèche; Fédération Française de Tennis; Club de Tennis.

Madame le Maire indique que l'obtention des aides publiques est la condition indispensable à la réalisation des projets d'investissement présentés.

6. 2^{ème} FESTIVAL MEDIEVAL : APPROBATION PROJET, DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Madame Frédérique CHAMP, Adjoint déléguée à la culture, présente à l'assemblée le programme d'organisation du 2^{ème} festival médiéval qui se déroulera les 9 et 10 juillet 2022 dans le vieux village de la commune.

Motivée par le succès de l'édition 2021 et ce malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, la municipalité souhaite reconduire ce festival.

Le coût pour les deux journées est estimé à 11 900 euros, comprenant les animations, spectacles, les achats de matériels et divers frais.

Afin de financer ce projet culturel, elle propose de solliciter les aides publiques de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Ardèche.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 11 900 euros

Recettes :

Subvention Région	3 000 euros
Subvention Département	1 500 euros
Fonds propres commune	7 400 euros

Total	11 900 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le projet d'organisation de 2ème festival médiéval présenté.
- **SOLLICITE** les aides publiques : subvention du Conseil Régional et du Département telles que prévues dans le plan de financement.
- **DIT** que ce projet sera budgété au budget principal 2022 de la commune section de fonctionnement.

7. INFORMATIONS DIVERSES :

Espace Citoyens

Mme le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un périmètre de sécurité aux abords du chantier afin de sécuriser au maximum les accès à l'école élémentaire.

L'échéancier prévoit une durée des travaux de 12 mois.

Critérium du Dauphiné

Madame Christelle BUSSET fait une présentation du Critérium du Dauphiné 2022 avec une première étape de 192 km entre La Voulte sur Rhône et Beauchastel prévue le dimanche 5 Juin 2022.

Notre commune sera l'arrivée finale sur le site de la CNR.

L'organisation rassemble les deux communes avec des animations et festivités sur les 2 journées des 4 et 5 Juin.

Une équipe de pilotage est constituée afin de développer à cette occasion l'attractivité du territoire.

Désertification médicale

Madame le Maire expose au conseil municipal le compte rendu de la rencontre à la délégation Départementale de l'Ardèche, à Privas en présence de la Directrice de l'ARS Mme Soriano et Mme Leton chargée de mission offre de soins ambulatoires ainsi que les maires de La Voulte sur Rhône, Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Laurent du Pape.

Elle a signalé notre inquiétude de l'absence de médecin sur le territoire et de l'absence de solutions ; l'urgence vitale à trouver des solutions pour nos habitants ; population vieillissante qui ne se déplace pas ou peu, quelques habitants n'ont plus de médecins traitants depuis longtemps. Mise en danger de nos administrés.

La Directrice de l'ARS a expliqué qu'il peut y avoir des dérogations pour le zonage, que souvent les futurs médecins ne s'installent pas sur notre territoire à cause d'une mauvaise connaissance des aides. Elle indique aussi qu'il s'agit d'un problème national.

Il est important de garder le contact avec ces responsables locaux.

Un document sur l'attractivité de la commune préparé par le groupe de travail a été communiqué à la chargée de mission Mme Leton.

Nouveau Site Internet pour la commune

Mme le Maire indique que le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne le 1^{er} mars 2022.

Hausse des tarifs Energie

Monsieur Frédéric JAVELAS présente au conseil municipal une estimation relative à la hausse des tarifs de l'énergie sur le budget 2022.

Gaz : la commune adhérente au regroupement d'achat Gaz « territoire d'Energies » SDED

2021 : 17 104 €

Estimation 2022 : 53 661 €

Soit une augmentation estimée à 36 557 € soit 214 %

Electricité : la commune adhérente au regroupement d'achat Electricité SDE

2021 : 27 300 €

Estimation 2022 : 62 960 €

Soit une augmentation estimée à 35 660 € soit 55 %

Carburants

2021 : augmentation de 2500 €

L'augmentation totale est donc de 75 000 € pour la commune.

La question est donc comment absorber et faire diminuer ce coût :

- Renoncer ou différer certains investissements (arbitrage budgétaire 2022)
- Faire des économies (éclairage bâtiments publics, gestion du chauffage bâtiments collectifs, sensibiliser les occupants aux économies d'énergie...
- Répercuter sur les administrés : fiscalité locale

Une vraie réflexion est donc engagée sur cette problématique.

Elections Présidentielles et Législatives

Mme le Maire rappelle les dates des scrutins :

- Présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Législatives : les 12 et 19 juin 2022

Ainsi que les obligations pour les membres du conseil municipal d'être présents dans le bureau de vote.

Questions diverses

Mme Laurence BRANCHER évoque la mise en sécurité du passage piéton sous le pont SNCF compte tenu de la proximité des écoles. La vitesse excessive des automobilistes représente un danger et il convient de sécuriser cette zone à l'occasion des travaux en cours.

Réponse de Mme le Maire : nous sommes conscients de ce problème, nous essayons de trouver des solutions adéquates : passage très difficile à aménager. Des devis sont en cours.

La séance est clôturée à 21h00.